



Association
Les Îles du Ponant

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire

*Ile d'Aix
14 février 2014*

*Chausey
Bréhat
Batz
Ouessant
Molène
Sein
Glénan
Groix
Belle-Île
Houat
Hoëdic
Arz
Ile aux Moines
Yeu
Aix*

Vivons nos îles



Le quatorze février deux mille quatorze, à neuf heures trente, à la salle des fêtes de l'île d'Aix, les membres de l'Association des Iles du Ponant se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation écrite en date du 15 janvier 2014.

Etaient présents :

- . **M. M. ZANONI**, Directeur adjoint de la DDTM de Charente-Maritime, représentant l'Amiral J.P. LABONNE, Préfet maritime

- . **Mme M. DANION**, Conseillère Régionale de Bretagne en charge des Iles, représentant M. P. MASSIOT, Président,
- . **Mme C. GOICHON**, Conseillère Régionale des Pays de la Loire, représentant M. J. AUXIETTE, Président,

- . **M. M. PARENT**, Vice-Président du Conseil Général de Charente-Maritime, représentant M. D. BUSSEREAU, Président,

- . **M. D. PALLUEL**, Maire d'Ouessant et Président de l'Association,
- . **M. C. GUIADER**, Adjoint au Maire et représentant de Groix,
- . **M. L. LE GURUN**, Maire de Houat et trésorier de l'Association,
- . **M. J.Y. LAZZARI**, représentant de l'île d'Hoëdic,
- . **M. D. LORCY**, Maire de l'île d'Arz, et **M. J. POIDVIN**, représentant,
- . **M. J. PRESSARD**, Maire de l'île aux Moines,
- . **M. G. BEZILLE**, adjoint au Maire de l'île d'Yeu et **Mme S. GROC**, adjointe représentante
- . **M. A. BURNET**, Maire de l'île d'Aix

- . **Mmes M. BARON, S. GROC, M. H. BIERJON**, représentants des OTSI des îles,
- . **M. G. du FONTENIOUX**, représentant de la Société Fouras-Aix.

Ont donné pouvoir :

Mme/MM. A. BLANCHET, G. BOUCHET, G. CABIOCH, P.Y. DESARD, R. FERRAND, A. GALL, D. GENISSEL, J.P. GROSSE, D. GUILLON, O. HERVIAUX, P. HUET, J.P. KERLOC'H, F. LE GARS, R. LE GOFF, G. LE MAREC, B. NOURY, G. PIERRE, A. QUEMENEUR, J.F. ROCHER.

Se sont excusés :

Mmes M. BLONDIN, E. BORNE, N. CONAN-MATHIEU, C. EHREL, D. GUILLAUME, C. GUILLOTTE, O. HERVIAUX, A. LE LOCH, S. MARCILLY, S. ROYAL, S. TALLARD,
MM. J.B. ALBERTINI, J.Y. BANNET, P. BASTIEN, L. BEAUVAIS, J.C. BIDAULT, J. BIZET, A. BLANCHET, J.L. BLEUNVEN, Y. BOTREL, G. BOUCHET, C. BOUREL LE GUILLOUX, Y. BRIEN, G. BUI, D. BUSSEREAU, G. CABIOCH, D. CARUHEL, C. COCHONNEAU, J.Y. COZAN, A. DAHER, P.Y. DESARD, M. DOUBLET, M. DUPONT, R. FERRAND, J.L. FICHET, A. GALL, D. GENISSEL, F. GOULARD, B. GRASSET, J.P. GROSSE, D. GUILLON, P. HUET, J.M. JULIENNE, R. KERDRAON, J.P. KERLOC'H, J. LABBE, J.P. LABONNE, C. LEBRETON, G. LE CAM, D. LE GAC, F. LE GARS, R. LE GOFF, J.F. LE GRAND, G. LE MAREC, M. LE SCOUARNEC, E. LEVRAUD, E. LOYER, F. MARC, P. MASSIOT, J.C. MERCERON, Y. MOREAU, N. NAUDIN, B. NOURY, H. PELLOIS, J.P. PHILIPPE, G. PIERRE, A. QUEMENEUR, E. REGENERMEL, B. RETAILLEAU, J.F. ROCHER, G. ROUILLARD, M. SELLES, L. SERVANT, P. SOUBELET, E. TARAUD, J.F. TREFFEL, J.L. VIDELAINE.

Etaient également présents :

M. G. TATIBOUET, Représentant du SIAGM,
M. D. BREDIN, Délégué Régional Bretagne CELRL,
Mme A. LIAUD, ERDF,
M. L. BRIGAND, U.B.O.,
Mme S. WARIN, Conseil Régional de Bretagne,
Mme A. BOYER, M. J. RAGOT Secrétaires de Mairie de l'île d'Aix,

Mme S. GROC, MM. C. GUIADER, G. BEZILLE, Ass. Du Festival des Iles du Ponant « les Insulaires »,



Mmes et MM. les Conseillers municipaux de l'île d'Aix : M. J.R. DUCLAUX, Adjoint, Mme C. COCHARD, M. J.Y. DELAVAL, M. LEMOINE, P. PRIVAT, M. L. BARON, Conseiller municipal de Groix,

MM. J. COCHARD, ancien Maire de l'île d'Aix, M. ALLANIC, ancien Maire d'Hoëdic,

MM. J.M. SAVARY, commissaire aux comptes, P. LE GUELLAUT, expert-comptable, Mmes KERINO, GAUTER, M. J.M. PLANTARD – AIP.

x x x x

M. Alain BURNET, Maire de l'île d'Aix, souhaite la bienvenue aux participants en ayant une pensée particulière pour les élus qui n'ont pu faire le déplacement en raison des mauvaises conditions météorologiques actuelles et des dégâts occasionnés par les tempêtes. Il retrace succinctement l'histoire de l'île et de ses bâtiments patrimoniaux, tel le Fort Liédot. Tous les projets menés par la municipalité ont pour objectif de servir le bien commun et intègrent, autant que faire se peut, une démarche de développement durable. Une des problématiques actuelles est liée à la santé et au maintien d'un service médical sur l'île. Mais les élus de l'île d'Aix restent confiants dans les solutions qu'ils pourront trouver et le Maire remercie l'Association des Iles du Ponant pour son soutien et ses collègues, élus des autres îles, pour la qualité des échanges au sein de l'Association, autour des différentes problématiques des îles.

Le Président Denis PALLUEL ouvre ensuite la séance en faisant part des excuses de plusieurs personnalités qui n'ont pu faire le déplacement pour des raisons de calendrier, de distance ou de traversées perturbées par les tempêtes. Il salue les personnes présentes, représentants des Régions, du Département de Charente-Maritime, des institutions, les Maires et anciens Maires des îles, et les remercie pour leur fidèle participation.

x

x x

Point I – RAPPORT D'ACTIVITES

Le Président donne lecture du rapport d'activités repris ci-dessous :

« En tenant notre Assemblée ici, sur l'île d'Aix, en Charente Maritime, nous souhaitons marquer notre attachement à ce que l'association soit celle de toutes les îles de la Manche et de l'Atlantique. C'est aussi l'occasion de manifester notre reconnaissance à M. le Maire de l'île d'Aix, toujours assidu et impliqué lors de nos travaux et maillon important de notre réseau. Nous sommes ici sur l'île la plus méridionale de notre archipel et nous sommes aussi entourés de grandes îles voisines qui, pour certaines– l'île de Ré par exemple-, ont appartenu autrefois à notre association. Nous saluons les maires de celles-ci qui sont présents aujourd'hui parmi nous.



Je salue également la présence de nos fidèles conseillères régionales, mesdames Danion et Goichon qui, depuis quelques années déjà ont fait preuve d'une grande connaissance des problématiques insulaires.

Avant d'aller plus loin, je souhaite aussi exprimer une pensée pour les îliens qui n'ont pas pu venir à notre Assemblée Générale annuelle. Les populations et les collectivités insulaires ont été particulièrement éprouvées ces dernières semaines avec des dégâts matériels et environnementaux importants, heureusement sans perte humaine. L'île de Sein, frappée à plusieurs reprises depuis le début de l'année par les tempêtes et la houle, essaie de préserver les digues indispensables à sa survie. Ces épisodes qui touchent durement l'ensemble des îles - à des degrés divers - prouvent l'évidente vulnérabilité de nos territoires face à la colère des éléments. La mer qui nous nourrit et fait notre richesse est aussi parfois à l'origine de nos épreuves.



Je vais maintenant présenter le bilan de l'année écoulée et esquisser les perspectives en deux axes :

- *L'action pour l'aménagement et le développement des îles*
- *La mobilisation permanente pour faire reconnaître la spécificité insulaire*

I. L'action pour l'aménagement et le développement des îles

Cette action partenariale conduite avec l'Etat et le Conseil Régional en Bretagne est l'une des principales missions de notre association.

- Les aides régionales pour les îles bretonnes.

2013 fut une année de transition mais il n'y a pas eu de rupture avec le fonctionnement précédent. Je remercie d'ailleurs le Conseil Régional de Bretagne d'avoir permis une continuité dans le soutien aux îles. Les projets portés par les îles ont été accompagnés en visant deux objectifs : maintenir une population insulaire permanente et valoriser le patrimoine naturel et culturel des îles. Cette année, ce sont 10 dossiers qui ont été transmis sollicitant la totalité de l'enveloppe annuelle à savoir 750 000€.

- La concertation en amont des futurs contrats

Après avoir fait le bilan des contrats avec nos partenaires, un nouveau processus s'est engagé dans la concertation afin de fixer les orientations pour la période 2014-2020. La négociation des contrats ne fait que commencer mais le gouvernement a déjà fixé les priorités. Les îles ont besoin de figurer parmi les destinataires prioritaires car elles font partie des territoires fragilisés nécessitant un effort particulier. Même si les travaux entamés fin 2013 se poursuivent, nous pouvons d'ores et déjà annoncer que le développement économique sera au cœur des discussions et que nous souhaitons inscrire une nouvelle dynamique permettant d'assurer aux îles un développement économique pérenne et créateur d'emplois.

Cependant, notre action ne se limite pas à cela et l'Association a aussi vocation à conduire des travaux utiles à l'ensemble des îles sur des problématiques spécifiques et à servir de plateforme d'échanges.

Ainsi, en 2013, nous avons poursuivi le projet ID-îles porté avec l'UBO sur le thème de l'entrepreneuriat insulaire. Louis Brigand aura l'occasion de vous présenter le fruit de ce travail tout à l'heure.

Nous avons également initié une nouvelle forme de rencontres qui devraient se poursuivre : les journées thématiques, l'objectif étant de réunir les acteurs des îles (au sens large) autour de questions cruciales. La première a ainsi traité de la délicate question du transport maritime. Une deuxième s'est penchée sur la gestion des déchets qui est si prégnante sur nos territoires. Ces journées sont de formidables occasions de débattre et d'échanger sur les grandes problématiques insulaires.

II. La mobilisation permanente pour faire reconnaître la spécificité des îles

Voilà l'action que l'AIP n'a cessé d'exercer depuis ses débuts en 1971 et qui reste toujours d'actualité. Même si le développement économique et social des îles est avéré depuis cette période, il reste cependant des domaines où nous devons sans cesse rappeler la spécificité et l'identité des îles et qui m'amène à évoquer l'actualité :

- La réforme territoriale

La réforme des collectivités territoriales est à l'œuvre dans plusieurs textes dont certains ont été adoptés ou sont en cours d'examen au Parlement. Pour nous, face à cette évolution dont la légitimité ne saurait être contestée a priori, la ligne est claire : la spécificité et le droit à la différence doivent être respectés. Lorsque cela est nécessaire, la loi doit être adaptée pour éviter la perte de visibilité, de relais légitimes et de proximité des îles.

La singularité de notre Association, c'est de regrouper plusieurs niveaux de collectivités. Il ne s'agit pas pour nous de se prononcer sur la répartition des compétences entre les unes et les autres, l'AIP n'en défend pas moins des principes fondamentaux pour donner toute leur place aux îles : représentation dans les nouvelles instances de gouvernance, prise en compte de notre spécificité dans le découpage des cantons, péréquation des ressources financières au nom de la solidarité nationale, ...

➤ Le redécoupage cantonal

Le bilan de la situation est actuellement mitigé. Pour mémoire, à l'annonce de la division par deux du nombre des cantons, l'Association a pointé le risque potentiel de dilution des territoires insulaires dans de grands ensembles issus de la fusion de cantons continentaux.

C'est pourquoi, nous avons milité pour faire reconnaître certaines exceptions. Seulement, à ce jour, seule l'île d'Yeu conserverait son canton et les autres cantons insulaires vont disparaître. Cela nous surprend car des exceptions ont été acceptées par le Parlement et le Gouvernement, spécialement justifiées par des considérations géographiques telles que le relief et l'insularité, l'enclavement et la superficie. Si ces éléments ne figurent plus explicitement dans le texte de la loi, alors qu'elles avaient été votées, le Conseil constitutionnel a néanmoins clairement fait évoluer sa jurisprudence en considérant que, pour le nouveau découpage des cantons, définis sur des bases essentiellement démographiques, des exceptions géographiques, pouvaient néanmoins être prises en considération.

Au vu de la situation actuelle des îles, où en est la vocation originelle du département qui est de prendre en considération de façon équilibrée les populations et les

territoires ? N'aurait-il pas été équitable d'épargner le rattachement systématique des insulaires à la loi du nombre, générée par une population majoritairement urbanisée et étrangère à leurs problématiques ?

Au final, je regrette que les démarches que nous avons entreprises n'aient pas connu d'issue plus favorable. Certes, le Conseil constitutionnel en faisant évoluer sa jurisprudence a reconnu le bien fondé de nos revendications, il n'empêche que le nouveau découpage va créer de nombreuses difficultés en termes de représentation de nos territoires.

Les futurs élus auront également la tâche de conforter la place des territoires insulaires dans le nouvel acte de la décentralisation annoncé par le Gouvernement en faisant valoir la spécificité des territoires insulaires.

Nous souhaitons poursuivre en ce sens les démarches engagées depuis 2010.

L'intervention de l'Association sur des points fondamentaux pour nos collectivités est unique, aucune autre ne prenant en charge la cause de nos territoires.

Enfin, d'autres domaines nous ont mobilisés cette année :

➤ *la mission énergie pour les îles du Ponant :*

Le Contrat d'Objectif Territorial s'est achevé en 2013. Même si l'amorçage a pris du temps, il est incontestable qu'il a permis l'avènement de projets d'importance pour les îles et pour l'association. Voilà pourquoi nous avons fait le choix de pérenniser cette mission en titularisant Emilie Gauter au poste de chargée de mission Energie et Développement durable. Une nouvelle forme de partenariat avec l'Ademe et la Région Bretagne a vu le jour : à leur demande, une mission « énergie » a démarré afin de dresser les profils énergétiques d'îles considérées comme prioritaires car non-interconnectées ou bien concernées par des projets autour de l'énergie.

➤ *Une nouvelle dynamique dans notre communication :*

Le rôle de notre Association est de présenter à la société tout entière la réalité de nos territoires contre les préjugés et autres images d'Epinal qui donnent une fausse image des îles. Trop souvent, soit elles sont assimilées aux vacances et par là-même idéalisées, soit elles sont sacralisées comme une sorte de paradis en danger, ce qui justifierait un excès de règles hyper protectrices en tous domaines. Cela vaut dans pour de nombreux sujets qu'il s'agisse de l'urbanisme, de l'agriculture ou de l'environnement... Notre tâche, en rupture avec ces regards, c'est d'apporter des éléments d'appréciation fondés sur le vécu des insulaires. Nous devons faire la promotion des îles comme des territoires de vie, des territoires vivants. Voilà pourquoi nous avons conduit une réflexion qui nous a amené à affirmer nos objectifs au travers de nos outils de communication.

Indéniablement, l'Association est reconnue comme un interlocuteur incontournable par les pouvoirs publics, au sens large comme témoignent les sollicitations, auditions, communications, contributions... dans de nombreux domaines.



L'année 2014 va être une année charnière avec de nouvelles équipes, de nouvelles contractualisations. Une année qui offrira de nouvelles perspectives.

Notre Association sera là pour accompagner les nouveaux élus des îles, et, avec eux, confirmer les axes prioritaires, imaginer les pistes de progrès et d'avenir.

Me voici parvenu au terme de ce rapport. Bien entendu d'autres sujets importants sur lesquels nous nous sommes investis tout au long de l'année auraient mérités d'être évoqués (certains sont dans la synthèse d'activité de votre dossier). Je pense bien sûr à la question énergétique, au transport avec le renouvellement de certaines DSP, au logement social avec des opérateurs qui se désengagent de plus en plus, mais nous sommes ici pour en débattre : la parole vous appartient pour exprimer les propositions des élus des îles.

Avant de terminer et puisqu'il s'agit d'une fin de mandat, je tiens à remercier les élus qui ont œuvré au sein de l'Association et qui ne se représenteront pas pour une nouvelle mandature au mois de mars prochain :

- . Jean Pressard qui a participé à la création de l'Association il y a 43 ans,*
- . Eric Regenermel, Maire de Groix,*
- . Jean-Yves Bannet, Maire de Locmaria et ancien Président de l'AIP,*
- . Pierre-Yves Désard, Maire de Bangor.*

Je vous remercie de votre attention et, avant de continuer nos travaux, je soumetts ce rapport à votre approbation ».

- ✓ Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

x

x x

Point II – PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2013

(cf documents remis en séance)

Ils sont présentés par M. P. LE GUELLAUT, expert-comptable :

- Le compte d'exploitation 2013

Le total des produits s'élève à 384 293 € suivant la répartition suivante : 80 % de subventions (Régions, Départements et exceptionnellement réserve parlementaire en 2013) et 20 % de quote-part des communes insulaires.

Les charges sont globalement bien maîtrisées et s'établissent à 340 211 €. Seuls les « achats et charges externes » subissent une augmentation de 13% (144 719 € au lieu de 127 919 € en 2012) en raison de la réalisation de deux études : « Entreprendre » et « Amélioration de l'habitat » qui ont bénéficié par ailleurs de co-financements.

Le compte d'exploitation se solde au 31/12/2013 par un **excédent de 44 081 €**.

- la trésorerie

La trésorerie qui était négative au 31/12/2012 est largement positive au 31/12/2013.

- La situation financière au 31/12/2013

Au niveau du Bilan, les engagements « retraite » faisaient précédemment l'objet d'une information en annexe. En 2013, un changement de méthodologie et de comptabilisation les provisionne en « fonds dédiés ». Cependant, le bilan reste



sécurisé et la trésorerie est à même de faire face à d'éventuels besoins à court et moyen terme.

Compte tenu de ces éléments, les fonds propres de l'Association s'établissent au 31/12/2013 à **84 768.11 €**.

Le Président précise que le fonctionnement général de l'Association ne change pas. Les actions transversales sont menées dans le cadre d'appel à projets qui permettent d'obtenir des moyens supplémentaires. Le fonds de réserve est le résultat d'une bonne gestion et représente une marge de sécurité nécessaire pour anticiper des besoins à venir.

- ✓ Après l'intervention du Commissaire aux Comptes, les résolutions proposées par le Conseil d'Administration –approbation des comptes, quitus aux administrateurs, affectation du résultat- sont adoptées à l'unanimité.

Point III – PROGRAMME et BUDGET 2014

Le Président présente le budget en lien avec le programme d'activités 2014. Il s'équilibre à **324 519 €**.

En dépenses, les **frais de gestion** sont en légère diminution en raison des loyers immobiliers qui seront moindres cette année suite au déménagement intervenu en 2013. Les **frais de personnel** englobent les 3 permanents (coordinatrice, secrétaire et chargée de mission énergie dont le poste sera financé à hauteur de 50 % sur 8 mois par l'ADEME et la Région). Le poste « **actions/études** » verra la poursuite des actions de tourisme/communication (refonte du site internet, mise à jour du fascicule l'Essentiel) et des études : l'amélioration de l'habitat sur Ouessant, Molène et Sein, le surcoût insulaire menée par le Cabinet Ressources Consultants Finances jusque fin juin.

Les **recettes** quant à elles restent fortement liées aux contributions des collectivités (Communes, Départements, Régions) et à la subvention de fonctionnement de la Région Bretagne. Elles sont complétées par les aides liées à la mission « Energie » et aux études en cours.

- ✓ Mis au vote, le budget est approuvé à l'unanimité.

Point IV – PRESENTATION DE PROJETS

➤ L'opération Grand Site sur l'île d'Aix

Elle est présentée par M. Alain BURNET, Maire, et M. Hervé BIERJON, Directeur de l'Office de Tourisme de Rochefort-Océan.

« Un Grand Site est un territoire remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, dont la dimension nationale est reconnue par un classement d'une partie significative du territoire au titre de la loi de 1930, qui accueille un large public et nécessite une démarche partenariale de gestion durable et concertée pour en conserver la valeur et l'attrait.

Le label Grand Site de France a été créé par l'Etat pour reconnaître la qualité de la préservation et de la gestion d'un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. Il est inscrit dans la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement dite loi "Grenelle 2" et a été intégré au code de l'environnement. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable ».

C'est cette démarche d'obtention du Label que l'île d'Aix, l'île Madame et 13 autres communes de l'estuaire de la Charente ont entamée pour préserver l'avenir de leurs territoires.

Les études, réflexions et premières réalisations portent sur :

- L'analyse des points sensibles en matière de fréquentation
- Le développement d'un accès multi-modal concernant toutes les mobilités douces (transports en commun, bateau remontant la Charente, pistes cyclables, etc...),
- Le confortement des activités économiques, notamment primaires et artisanales avec la mise en place de circuits courts et la création d'une maison des métiers de la mer,
- La préservation et la valorisation du patrimoine naturel et bâti, emblématique du territoire : pour l'île d'Aix, dispositif défensif de l'île et Fort Liédot,
- La mise en place d'une politique événementielle : expositions, fêtes marines impériales autour du bicentenaire du départ de Napoléon 1^{er} de l'île d'Aix, Salon du Livre Jeunesse, etc...

A. Burnet et H. Bierjon se félicitent de la dynamique de développement et d'innovation qui se cristallise autour de ce projet Grand Site qui bénéficie d'une aide substantielle de l'Etat (40 %) pour la mise en œuvre des actions et espèrent l'obtention du label Grand Site de France d'ici 2017.

➤ **Etude « ID'ILES » ou « Initiatives et Développement des îles »**

Démarrée en septembre 2011, cette étude sur les nouveaux entrepreneurs des îles, financée par la Région Bretagne, l'UBO et l'AIP arrive à son terme en juin prochain. Louis BRIGAND, responsable scientifique, en retrace les différentes étapes :

- la réalisation de plus de 150 entretiens d'élus, techniciens des mairies, d'entrepreneurs,
- la création de base de données (équipements des îles, liste des nouveaux entrepreneurs etc...),
- la réalisation d'une monographie par île comportant des données démographiques et socio-économiques,
- l'organisation d'un atelier d'échanges de deux jours sur Groix avec élus, entrepreneurs, institutionnels,
- la mise en ligne d'un web-documentaire qui regroupera toutes les informations collectées, les bases de données, les mémoires et les rapports d'analyse.

Cet éclairage sur les créations d'activités dans les îles permet d'appréhender les attentes des nouveaux entrepreneurs (besoins d'écoute, de mise en relation, d'aide technique) et pourra contribuer à la conception d'outils visant à favoriser les initiatives et générer une dynamique, tels la création de « comptoirs des îles » pour la vente des productions insulaires, le parrainage d'entreprises entre les îles, la bourse à l'emploi à l'image de ce qui se fait en Auvergne.

Sur le plan scientifique, Louis Brigand se projette, si les financements sont acquis, sur un « ID'ILES 2 » pour explorer d'autres aspects (les raisons des échecs, l'entrepreneuriat dans l'Outre-mer...) et des sujets de thèses qui concerneraient les flux entre îles et continent et la valorisation des données et outils mis en place, y compris auprès du public scolaire des îles.

Point V – QUESTIONS ET ALLOCUTIONS

Luc LE GURUN, Maire de Houat, dit son inquiétude quant à la réalisation de programmes de **logements sociaux sur les îles** : désengagement des opérateurs, surcoût de l'ordre de 40 % voire plus par rapport au continent (plus de 1 500 € HT/m²), pas de concurrence au niveau des appels d'offres, durée d'achèvement du programme

très long, pouvant atteindre 10 ans (Ouessant), sans compter les contraintes patrimoniales et environnementales. En portant directement la maîtrise d'ouvrage, la commune de l'île aux Moines a fait aboutir un projet avec un coût moindre. L'île d'Aix confirme ces difficultés mais a pu bénéficier d'aides exceptionnelles de l'Etat dans le cadre des forfaits régionaux suite à la tempête Xynthia. Cependant, même si près de 40 % des aides du Contrat avec la Région Bretagne ont été allouées à des opérations de logement, la majorité des maires considère qu'elles deviennent insuffisantes par rapport à la réalité des îles.

Dans la perspective du renouvellement de la Délégation de Service Public pour **les traversées** vers les îles morbihannaises au 1^{er} Janvier 2015, Luc LE GURUN et Claude GUIADER, 1^{er} adjoint au Maire de Groix, craignent une diminution du service public : prolongement de la saison d'hiver sur 10 mois avec moins de rotations, amplitude entre la 1^{ère} et la dernière traversée réduite, horaires ne répondant pas aux besoins des usagers insulaires..., avec à terme, des conséquences sur l'économie. Bien que conscients des coûts engendrés par le transport maritime, les Maires soulignent l'importance de ce cordon ombilical avec le continent qui doit être réalisé en concertation avec les usagers et en fonction des besoins des insulaires avec des rotations au départ des îles et non pas au départ des ports continentaux comme en Mer d'Iroise.

Après visionnage d'une vidéo de la Région Bretagne sur les actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat de Développement Durable, la parole est donnée aux représentants des collectivités territoriales présentes.

M. Michel PARENT, Vice-Président du Conseil Général de Charente-maritime, souhaite la bienvenue aux participants au nom du Président Dominique BUSSEAU. Par l'intermédiaire du Syndicat mixte pour la sauvegarde, la valorisation et l'animation des sites de l'île d'Aix, le Conseil Général accompagne les projets de l'île : après le déplacement de la Caserne des pompiers qui vient d'être réalisé, ce sera le futur Centre des Congrès. Même si les îles ont un coût pour les collectivités, en avoir sur son territoire régional ou départemental, est une chance en termes d'image et de valeur ajoutée. C'est pourquoi l'île d'Aix est un peu la « pépite » du Conseil Général de Charente-maritime.

Mme Claudine GOICHON, Conseillère régionale des Pays de la Loire et représentant M. Jacques AUXIETTE, Président, considère que le programme « ID'ILES » est une belle vitrine de ce qui se passe sur les îles et un outil pour cibler les aides à apporter. La démarche « YEU 2030 » engagée par la municipalité de l'île vise à l'autonomie énergétique et au développement économique au travers de la Plateforme Régionale d'Innovation. La Région va également poursuivre son engagement avec un nouveau contrat de 1,230 million sur 3 ans pour des projets comme la rénovation de l'ancienne carrière mais aussi des projets culturels et sportifs. Les autres politiques contractuelles de la Région touchent au domaine de la pêche, de la santé (télé-dialyse notamment), etc.... Les îles doivent bénéficier de la continuité territoriale et rester des lieux de vie et de travail qui doivent devenir exemplaires dans un certain nombre de domaines.

Mme Monique DANION, Conseillère régionale de Bretagne, et représentant M. Pierrick MASSIOT, Président, a une pensée particulière pour les îles comme Sein qui ont été particulièrement touchées par les tempêtes. Le transport et le logement sont des difficultés bien réelles mais elle confirme la nécessité de rebondir sur les études en cours pour donner plus de vie aux territoires insulaires : étude sur le surcoût insulaire et travaux parlementaires de Mme HERVIAUX, sénatrice du Morbihan, sur le littoral et ses contraintes. La Région Bretagne a déjà acté la somme de 6 millions

d'euros pour la période 2014-2020 pour ses territoires insulaires, somme qui devrait être abondée par l'Etat via le Contrat de Plan Etat-Région, les fonds européens, les dispositifs régionaux « Pays ». Elle invite les élus à participer activement à la mise en place de ces politiques au sein des réunions préparatoires.

Elle annonce que les îles dont le tourisme reste une activité essentielle feront l'objet de la 11^{ème} destination mise en place par la Région, dans le cadre de l'acte 2 du Schéma Régional du Tourisme. Par ailleurs, des délégués insulaires seront sollicités pour donner leur avis sur les contrats, comme cela se fait dans le cadre d'un Conseil de Développement.

La Région est bien là pour accompagner mais les îles doivent rester à l'écoute et se positionner.

x

x x

Le Président conclut les travaux en remerciant les participants et particulièrement, la municipalité de l'île d'Aix et les permanents de l'AIP pour la bonne organisation de cette Assemblée. Il souhaite également la bienvenue à Jean-Marie PLANTARD, stagiaire « tourisme et développement », qui vient d'arriver au sein de l'Association pour 6 mois.

XXXXXXXX